

ISSN 1969-654X

***RHR***

ASSOCIATION D'ÉTUDES SUR  
**LA RENAISSANCE, L'HUMANISME ET LA RÉFORME**  
(FRANCE DU CENTRE ET DU SUD-EST)  
ISSN 1969-654X

**Présidente:** Christine de BUZON  
**Vice-Président:** André TOURNON  
**Secrétaires:** Marthe PAQUANT, Tristan VIGLIANO  
**Trésorière:** Pascale MOUNIER

> **ABONNEMENTS 2014**

Abonnement normal: 37 euros, possibilité de s'abonner pour deux ans: 70 euros  
tarif étudiants: 20 euros. cotisation bienfaiteur: à partir de 50 euros  
Pour les non adhérents (libraires, universités, institutions), une somme de 12 euros  
couvrant les frais bancaires et postaux des paiements et/ou envois hors zone euro  
est à ajouter au prix de l'abonnement.

Chèque à l'ordre de l'Association « Renaissance, Humanisme, Réforme »,  
CCP LYON 7002-67 H, adressé à M<sup>me</sup> Pascale Mounier, trésorière,  
2 Domaine du Parc 14980 Rots

*La cotisation est due par année civile.*

*Les numéros antérieurs sont disponibles au prix de 5 euros (jusqu'au n° 62) ou 18,50 euros le numéro.  
Commandes auprès des Publications de l'Université de Saint-Étienne,  
35 rue du onze novembre 42023 Saint-Étienne cedex 2.*

> **COMITÉ DE LECTURE**

J.-C. Arnould, É. Berriot-Salvadore, M. Clément, Ch. de Buzon, V. Duché-Gavet,  
J.-R. Fanlo, I. Garnier-Mathez, Th. Gontier, D. Martin, P. Mounier, M. Paquant,  
G. Polizzi, M. Thorel, A. Tournon, T. Tran, T. Vigliano

> **RÉDACTION**

Comité éditorial: Jean-Claude ARNOULD, Véronique DUCHÉ-GAVET,  
Jean-Raymond FANLO, Gilles POLIZZI, André TOURNON, Trung TRAN

- Envoyer les articles proposés en version électronique à  
M<sup>me</sup> Véronique DUCHÉ, (veronique.duche@unimelb.edu.au).
- Adresser les comptes rendus, résumés de thèses et toute autre annonce à  
M. Trung TRAN, 15 bd de Strasbourg, 34000 Montpellier (trung.tran@wanadoo.fr).
- Les éditeurs et les auteurs sont priés d'envoyer les ouvrages pour compte rendu à  
« Renaissance, Humanisme, Réforme », Institut des Sciences humaines,  
14, avenue Berthelot, 69007 Lyon.

**Publié avec le concours du Centre National du Livre**

ASSOCIATION D'ÉTUDES SUR  
**LA RENAISSANCE  
L'HUMANISME  
ET LA RÉFORME**

(FRANCE DU CENTRE ET DU SUD-EST)

---

*Publié avec le concours du  
Centre National du Livre*

Quarantième année  
N° 78  
Juin 2014

Ce Bulletin publié avec le concours  
de l'Université Jean Monnet – Saint-Étienne  
a été préparé par Véronique Duché et Trung Tran  
et a été fabriqué sous la responsabilité  
du service PAO des Publications de l'Université de Saint-Étienne

## SOMMAIRE

---

### *Varia*

Anne DEBROSSE, « Le mot “poétesse” dans les dictionnaires, ou la tentation de l'épicène (XVI <sup>e</sup> -XVII <sup>e</sup> siècles) » .....	7
Guillaume BERTHON, « Le poète Antoine du Saix dans l'atelier du libraire lyonnais Guillaume Boullé? » .....	31
Hélène LANNIER et William KEMP, « Du nouveau sur la bibliothèque de Benoît Lecourt » .....	47
Hervé BAUDRY, « “De vive voix” : Joubert père & fils et l'interprétation de Guy de Chauliac aux XVI <sup>e</sup> -XVII <sup>e</sup> siècles » .....	75
Véronique MONTAGNE, « La rhétorique de la polémique dans la <i>Replique aux furieuses defenses de Louis Meigret</i> de Guillaume des Autels (1551) » .....	91
Bénédicte LOUVAT-MOLOZAY et Xavier BISARO, « De la musique malgré toute chose : les cantiques des <i>Tragedies saintes</i> de Des Masures » .....	117
Tristan VIGLIANO, « Le Coran des Latins : un impossible décentrement ? Les deux cas exemplaires de Robert de Ketton et Jean de Ségovie » .....	137
Tanka G. TREMBLAY, « D'un maroquin à l'autre ou la quête insensée du bibliomane Charles Nodier » .....	175
Anne RÉACH-NGO, « Les <i>Trésors</i> de la Renaissance : étude lexicologique d'un procédé éditorial d'intitulation » .....	209

## **CHRONIQUES**

Gennadios SCHOLARIOS, « Bref exposé de la foi chrétienne », traduction par Manon des PORTES .....	245
--	-----

## **VIE DE L'ASSOCIATION**

Conseil d'Administration du 24 janvier 2014 .....	259
Assemblée Générale du 24 janvier 2014 .....	260

## **COMPTES RENDUS**

Juan Luis Vives, *De disciplinis. Savoir et enseigner*, édition, traduction, introduction et notes par Tristan Vigliano (L. Boulègue, p. 267); Carlos G. Noreña, *Juan Luis Vives. Vie et destin d'un humaniste européen* (T. Vigliano, p. 270); Jean-Eudes Girot, *Marc-Antoine Muret. Des Isles Fortunées au rivage romain* (T. Penguilly, p. 271); Maud Lejeune, *Pourtraits Divers de Jean de Tourne* (D. Régnier-Roux, p. 274); « Réalités et représentations de la richesse dans l'Europe des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », *Europe XVI-XVII* (E. Chaze, p. 280); *Impertinence générique et genres de l'impertinence (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)* (J.-S. Deveault, p. 281); *La contagion. Enjeux croisés des discours médicaux et littéraires (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)* (J. Côté, p. 286)

## Le mot « poétesse » dans les dictionnaires, ou la tentation de l'épicène (xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles)

Anne DEBROSSE

Université de Pau et des Pays de l'Adour – CRLC

---

Afin de comprendre ce qui a présidé à l'adoption des marquages actuels du genre dans la langue française, l'une des méthodes consiste à chercher dans le passé les traces de la façon dont ils se sont imposés. Cette recherche passe d'un côté par de vastes entreprises de recensement de mots, d'expressions et de constructions qui démontrent

[que] des termes traités de néologismes existent depuis longtemps ([comme] officière), [que] certains vrais néologismes sont évitables (auteure...), quand leur équivalent est attesté de longue date (autrice), que la règle de masculinité (ou de pseudo neutralité) des noms de fonction est d'invention récente [et] que bien d'autres phénomènes ont été affectés par la masculinisation rampante dont la langue française a été l'objet à partir de la Renaissance<sup>1</sup>.

D'un autre côté, elle s'incarne dans les travaux plus ponctuels de chercheurs qui ont récemment réfléchi sur, par exemple, l'évolution des mots *autrice*<sup>2</sup>, *écrivaine*, *amatrice* et *cantateur*, sur le -e muet et ses usages : les

- 
1. Présentation de l'onglet « La guerre des mots », hébergé par le site de la SIEFAR, rédigé par Aurore Évain et Éliane Viennot, <<http://www.siefar.org/la-guerre-des-mots/presentation.html?lang=fr&li=art2>>. Il comporte également une bibliographie sur la question.
  2. Aurore Évain, « Histoire d'*Autrice*, de l'époque latine à nos jours », *Séméion*, Travaux de sémiologie n° 6, « Femmes et langues », février 2008, Université Paris Descartes; Éliane Viennot, « La querelle de la langue » dans *La France, les Femmes et le Pouvoir*, 2. *Les résistances de la société (xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Perrin, 2008, p. 78-84; Jaroslav Stichauer, « Amatrice, autrice, cantateur (le discours sur les féminins en -trice aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles) », *Écho des études romanes*, vol. 1, n° 1, p. 7 sq., 2005; Christine Planté, « Voilà ce qui fait que votre e est muette ». *Clio Histoire, Femmes et Sociétés*, 11, 2000, p. 119-140. Tous ces articles sont lisibles en ligne.

résultats obtenus dressent souvent le constat d'une masculinisation<sup>3</sup> de la langue, logiquement accompagnée d'un recul du féminin, qui s'effectue conséquemment à des décisions imposées par le haut prises aux alentours du xvii<sup>e</sup> siècle. Éliane Viennot<sup>4</sup> utilise une expression frappante pour qualifier le climat qui entoure ce moment de réflexion sur la langue et pour en affiner la perspective chronologique: « la querelle de la langue », référence transparente à la *Querelle des femmes* qui aurait eu lieu, si l'on s'en tient à la fourchette chronologique la plus étroite, entre la fin du xv<sup>e</sup> siècle et le début du xvii<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Dans cette perspective, le xvi<sup>e</sup> siècle, ainsi que le xvii<sup>e</sup> siècle qui prolonge largement les éléments mis en place à la Renaissance, constituent un point nodal.

C'est précisément le cas de *poétesse*, puisque l'usage du mot a été scellé à ce moment: c'est au xvii<sup>e</sup> siècle que le débat sur sa conformité aux règles du français est pour la première fois engagé. Bien plus, selon le *Dictionnaire historique de la langue française* (Le Robert, 1998), la désaffection pour le terme date du premier tiers du xviii<sup>e</sup> siècle puisqu'il serait tombé en désuétude, à cause de la connotation négative que lui prête le Robert, au point d'être remplacé par *une poète* en 1723<sup>6</sup>. Une tentative

3. La question de la « féminisation » de la langue a été soulevée depuis une bonne trentaine d'années au moins par des institutions et commissions habilitées à statuer sur la langue. Une Commission sur la féminisation des titres et fonctions, menée à la demande du gouvernement français, a eu pour conséquence la production d'une circulaire ministérielle conseillant l'application de certaines règles de féminisation. De son côté, l'Académie française s'oppose à ces recommandations sur son site (<<http://www.academie-francaise.fr/langue/questions.html#feminisation>>) et renvoie au copieux rapport de la Commission générale de terminologie et de néologie (1998) (lisible en ligne). La pomme de discorde tient au statut du genre masculin: pour l'Académie française, « le genre dit couramment "masculin" est le genre non marqué », c'est-à-dire qu'il sert de neutre; pour d'autres, pour reprendre le titre d'un ouvrage datant de 2000, *Le genre masculin n'est pas neutre*. La question n'agite pas que les organes institutionnels: la page Wikipédia consacrée au masculin comme genre commun, neutre ou asexué comporte une discussion assez vive.

4. Dans une notice à paraître dans le *Dictionnaire des femmes des lumières* et dans *La France, les Femmes et le Pouvoir*, 2. *Les résistances de la société (xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles)*, op. cit.

5. On aura profit à consulter le site d'Éliane Viennot (<<http://www.elianeviennot.fr/Querelle.html>>), qui propose un état de la recherche sur la question. Qu'elle soit remerciée des informations qu'elle a eu la générosité de me fournir.

6. « Poète: [...] En parlant d'une femme, auteur de poèmes, on a d'abord risqué le genre féminin *une poète* (1723) conforme aux critères de la féminisation, avant de revenir au genre masculin (1817), *poétesse* [...] étant marqué. » Pourtant, le mot *poétesse* se serait imposé seulement au début du xvi<sup>e</sup> siècle, toujours selon le Robert.



aurait alors été faite pour récupérer l'objet, à défaut du nom. Qu'est-il arrivé, dans les deux siècles précédents le XVIII<sup>e</sup>, pour que le mot soit, selon le *Robert*, à ce point dégradé ? Cette borne chronologique est-elle réellement fiable ou le *Robert* opère-t-il un raccourci hâtif qu'il faut remettre en question ? En outre, une réflexion sur *poétesse* s'impose car le mot présente un ensemble de traits inédits qui contribuent à en faire une sorte d'hapax, si on le compare aux autres termes et constructions qui ont fait l'objet des recherches sus-citées. Il n'est qu'à considérer les dictionnaires pour s'en convaincre. Quelques-uns le traitent comme un terme usuel et lui donnent une entrée propre (il faut le plus souvent regarder à *poète* pour trouver la *poétesse* qui s'y cache, ce qui est un procédé normal dans les dictionnaires), alors que d'autres l'ignorent purement et simplement<sup>7</sup> et que d'autres encore le considèrent comme un mot péjoratif qu'il ne sied pas d'utiliser. Un réseau de paradoxes originaux entoure ce mot et lui donne une aura toute particulière : on dit tout et son contraire à propos de *poétesse*, aujourd'hui y compris. Avant d'en arriver au moment où les polémiques ont décidé de l'avenir du mot, nous voulons souligner à quel point c'est un terme qui ne fait pas consensus de nos jours, malgré sa fréquence. Notre étude se concentrera sur les dictionnaires des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : à défaut d'être représentatifs, ces ouvrages normatifs donnent une idée de ce qui était préconisé.

### Sens connoté, usage et fréquence : état des lieux du mot *poétesse* aujourd'hui

Si l'on jette un rapide coup d'œil sur les dictionnaires datant des XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles, un premier paradoxe tient dans la connotation du terme *poétesse*, tantôt positive ou neutre, tantôt négative. Tout récemment, le *Petit Larousse illustré* (2005) donne sa définition du mot de façon très simple : « Femme poète ». Son contemporain le *Nouveau Petit Robert* (2012) adopte une attitude bien différente, car à l'entrée

7. Dans le *Thesaurus* de 1991 et le *Dictionnaire historique de l'orthographe française* de 1995 (éd. Larousse) par exemple.

*poétesse*, il met en garde son lecteur de façon énergique contre l'emploi de ce mot : « Remarque : *Poétesse* est considéré comme péjoratif. On dira plutôt : *Cette femme est un grand poète*. » Dans le *Dictionnaire historique de la langue française*, le *Robert* réitère ses avertissements : « De nos jours, le mot tend à prendre une valeur péjorative qui le fait éviter au profit du masculin *poète*. » Maurice Grevisse<sup>8</sup> tombe d'accord avec le *Robert* : « le féminin *poétesse* tend à devenir péjoratif, méprisant ou gentiment moqueur : *Sappho est une poétesse illustre* (Acad.). On dit plutôt *femme poète* ou simplement *poète* au masculin et, de plus en plus souvent, au féminin ». L'indécision, et même la contradiction complète des dictionnaires contemporains sur la connotation à donner au terme *poétesse* est à mettre en parallèle avec l'univocité de *poète*, qui n'est péjoratif ni dans l'article du *Petit Robert*, ni dans celui du *Larousse*<sup>9</sup>.

Le deuxième paradoxe apparaît à nouveau à la lecture du *Dictionnaire historique de la langue française* : « cette forme féminine [poétesse] est normale et bien formée ». Sa mise à l'écart supposée s'expliquerait par sa forte connotation négative, et non par une non-conformité aux règles du français : *poétesse* était le premier choix, le plus juste, mais parce qu'il est devenu péjoratif, il a été remplacé dès 1723 par un autre féminin – *une poète* – tout aussi conforme aux normes de construction françaises mais moins logique. Le *Trésor de la Langue française*<sup>10</sup> va plus loin : si la construction est régulière<sup>11</sup>, ce sont plus globalement « les féminins en -esse [qui] sont considérés comme des formations marginales ou

8. In *Le Français correct*, rééd. 1998, article 537 [1973].

9. Le *Petit Larousse* donne malgré tout le sens de « personne qui considère la réalité à travers un idéalisme chimérique » ; cela peut bien évidemment être pris en mauvaise part, mais le terme, même dans ce cas, n'est pas intrinsèquement ni uniformément péjoratif contrairement à *poétesse* selon le *Petit Robert*. De plus, le *Petit Larousse* ne le désigne pas comme un terme péjoratif, même dans ce sens, alors que le *Petit Robert* emploie le mot très explicitement pour *poétesse*.

10. En ligne, <<http://www.cnrtl.fr/definition/po%C3%A9tesse>>.

11. Le suffixe -esse, selon lui, marque le féminin s'ajoutant à un substantif ou à un adjectif. Il « s'oppose à un substantif masculin désignant une personne ou un animal ». Il désigne donc d'abord « la femme exerçant la même fonction ou ayant le même titre que la personne de sexe mâle : abbesse, chanoinesse, dogaresse, duchesse [...] prophétesse », puis « l'être de sexe féminin : bougresse... » et enfin « un métier, une profession : doctoresse, contremaitresse ». Dans ce dernier cas, les mots en -esse seraient tous péjoratifs, sauf justement *doctoresse* et *contremaitresse*, selon le *Trésor*.

marquées péjorativement » lorsqu'ils désignent un métier ou une profession. Le *Trésor* donne plusieurs exemples de ces mots structurellement marginaux ou péjoratifs, dont *poétesse*.

Enfin, troisième paradoxe, même lorsque aucune précision n'est donnée sur la connotation du mot, il y a contradiction sur la fréquence de son emploi. Le *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle* de Pierre Larousse<sup>12</sup> fournit sur le terme un petit paragraphe en accord avec sa conception positive ou neutre du mot : « Poétesse : Femme poète. *Poétesse célèbre* (Acad.). *La poétesse Eléonore Pimentel et trois cents victimes furent pendues et jetées aux flots après leur supplice* (Lamart.). » *Poétesse* semble ne pas poser de problème particulier à cette époque et pour ce dictionnaire<sup>13</sup>. En revanche, le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré<sup>14</sup> émet une réserve d'importance sur la fréquence, mais sans parler de la connotation : « Poétesse, s. f. Très peu usité. Femme poète. » Le *Littré* date de 1863-1877, le *Larousse* de 1866-1877. La proximité historique des deux ouvrages ne garantit pas la similarité du traitement d'un mot : on a du mal à croire que le *Larousse* et le *Littré* parlent du même terme.

Bien plus, même les dictionnaires favorables à *poétesse* et qui lui donnent une connotation positive éprouvent très souvent le besoin de rappeler sa normalité, ce qui souligne qu'il y a une difficulté en réalité. Ainsi, le *Larousse* en ligne précise que *une poète* est plus souvent employé mais déclare *poétesse* « normal<sup>15</sup> » et ne précise pas la différence de fréquence d'emploi. Mais quel est le problème ? Car, selon le *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* d'octobre 1998,

12. Vol. 12, 1866-1877.

13. Le *Larousse* a conservé à travers le temps son attachement au mot. Lorsque le *Larousse* actuel cite une femme poète célèbre, il utilise le mot *poétesse* pour définir son statut : « Anna Andreïevna Gorenko, dite Akhmatova : Poétesse soviétique (Odessa 1889-Moscou 1966). » Il se place néanmoins dans le débat sur la fréquence du mot en en parlant en ces termes : « [il] est toutefois moins employée que *poète* n. m. (pour parler d'une femme) ou *femme poète* ». Mais il y a une marge importante entre le « très peu utilisé » du *Littré* et le « moins employé que poète » du *Larousse*.

14. Consultation de la réédition de 2004.

15. « Cette forme féminine est normale et bien formée. Elle est toutefois moins employée que *poète* n. m. (pour parler d'une femme) ou *femme poète* : Anna de Noailles, poétesse du début du XX<sup>e</sup> s. ou femme poète du début du XX<sup>e</sup> s. ; Louise Labé fut l'un des grands poètes de l'amour », <<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/po%C3%A9tesse/61964/difficulte>>.

l'anathème sur les noms de métier ou de profession au féminin en -esse dont parle le *Trésor* n'est pas attesté<sup>16</sup>, si bien qu'aucune tare intrinsèque ne justifierait une mise à l'écart de *poétesse*. Qu'un féminin à *poète* ait existé en grec (ποιήτρια) et en latin (*poetria*)<sup>17</sup> donne en outre une validité certaine à *poétesse* ou à tout autre terme désignant une femme poète à l'aide d'une suffixation sexuée. Le problème afférent à *poétesse*, que soulignent les dictionnaires récents, semble plus profond qu'une simple question de connotation. Il s'agit donc de chercher dans les dictionnaires anciens pour voir si des débats semblables y avaient cours.

### **Poétesse s'impose-t-il? L'usage du terme au point supposé charnière de son histoire (xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles)**

#### **Les dictionnaires français-latin, des exceptions?**

Selon le dictionnaire Godefroy, la terminologie semble connaître d'abord une réalité protéiforme dont l'inventivité n'eut plus d'égale par la suite. Il y aurait eu pas moins de quatre mots pour désigner une femme poète<sup>18</sup>. Cette pluralité de termes attachés à un seul objet se serait ensuite réduite à l'emploi du seul *poétesse* durant le xvi<sup>e</sup> siècle,

16. « Le latin a, par ailleurs, emprunté au grec le suffixe *-issa* pour marquer le féminin lorsque la fonction est féminisée (*sacerdotissa*, prêtresse) ou lorsqu'est désignée la situation de l'épouse (*advocatissa* désigne ainsi la femme d'un avocat). Cette règle se traduit en français par l'emploi du suffixe féminin *-esse* (*poétesse*, *prêtresse*), notamment dans les titres de noblesse de l'Ancien Régime (*princesse*, *duchesse*, *comtesse*). » En ligne, <<http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/coeter/feminisation/4contraintes.html#ancre978166>>. Il est noter que le suffixe qui aide à former *poétesse*, *-esse* (par dérivation progressive, de type endocentrique), n'a aucune connotation et permet simplement d'obtenir le féminin à partir d'une base masculine.

17. Selon le dictionnaire Bailly, « ποιήτρια, ας f. : celle qui fait, auteur de; femme poète (Plut. M. 300f, 675b; Luc. Mus. Enc. 11; Ath. 600F etc.). » Chantraine, dans son *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, ajoute que le terme est hellénistique et tardif et s'emploie « seulement au sens de poétesse. » Selon le dictionnaire Gaffiot, deux termes existaient : « *Poetria*, ae f. : poétesse (Cic. Cael. 64 et Ovide H. 15, 183) », « *Poetris*, idis, f. : poétesse (Pers. Prol. 13). » Quicherat dit que l'occurrence « *poetris* » est douteuse, mais elle a été lue ainsi pendant des siècles, elle est donc valable pour ce qui concerne l'évolution du mot. A. Ernout et A. Meillet ajoutent, dans leur *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, que *poetria* est un dérivé de *poeta* : « *Poeta*, ae m. : poète. Emprunt ancien, et fait par voie orale, au grec ποιητής (ou à une forme dorienne). Dérivés [...] *poetria*, ae (hybride, Cic.). »

18. Le *Lexique de l'Ancien Français* de Godefroy recense « Poeteresse, s. f., femme poète », « Poetisse, s. f., femme poète », « Poetissesse, s. f., femme poète » et « Poetrisse, s. f., femme poète ». Il ajoute qu'on utilisait l'expression « les poeteries » pour désigner les Muses.

selon le *Dictionnaire historique de la langue française*<sup>19</sup> (le *Robert*) ainsi que Greimas et Keane<sup>20</sup>. D'après eux, *poétesse* détrône les autres termes au début du xvi<sup>e</sup> siècle et assure progressivement son hégémonie, pour triompher totalement à la fin du siècle. Cependant, les choses sont plus compliquées que cela.

Tout d'abord, les exemples donnés par Godefroy remontent tous au xv<sup>e</sup> siècle au plus tard et sont parfois du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>. Ensuite, les dictionnaires du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle, sources qui datent de ce point tournant de l'histoire de *poétesse* si l'on en croit le *Robert*, ne tranchent pas si nettement la question<sup>22</sup>. Au xvi<sup>e</sup> siècle et au début du xvii<sup>e</sup> siècle, les dictionnaires les plus importants ne connaissent pas le terme ou en emploient un autre. Ainsi, dans les différents dictionnaires bilingues latin-français et français-latin composés et imprimés par Robert Estienne, lors de la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, seule une périphrase désigne la femme poète : « *Poetria, poetriae*, f. g. : Celle qui sçait l'art de

19. « Poétesse (début. xvi<sup>e</sup>), lui aussi dérivé de poète, a éliminé poëtisse (1422-1425), fait d'après le bas latin et le latin médiéval *poetissa* (v. 1550, encore fin xvi<sup>e</sup>). »

20. *Dictionnaire du moyen français, La Renaissance*, 1992 : « Poëtisse n. f. (1422, Pastoralet) -esse (début. xvi<sup>e</sup> s.). »

21. Marthe Paquant, que je remercie pour sa relecture attentive, souligne que, parmi les exemples donnés par le dictionnaire Godefroy, aucun n'est antérieur au xv<sup>e</sup> siècle. *Poeteresse* vient de l'*Histoire de la Toison d'or* (exemple tiré du Dictionnaire de La Curne de Sainte Palaye), un texte de 1468 ; *Poëtisse*, de Pastoralet (cité dans le *Dictionnaire du moyen français* et dans le *Trésor de la langue française*), date de 1422-25 et est la première attestation du mot ; les deux exemples suivants sont tirés d'Amyot ; *Poëtisresse* (glossaire latin-français) date du xvi<sup>e</sup> siècle, et c'est un hapax ; *Poëtresse*, d'Auton (*Chroniques*) Richelet 5082, est un texte du début du xvi<sup>e</sup> siècle, (V. base bibliographique du Godefroy sur le site de l'ATILF). Enfin, l'exemple suivant est tiré de Tabourot, donc du xvi<sup>e</sup> siècle, et l'exemple tiré de La Croix du Maine est daté de 1584. À noter que le CNRTL précise que la première occurrence de *poétesse* serait lisible dans J. Fossetier, *Chron. Margueritiques*, ms. Bruxelles 10509, fo123 rods Gdf. *Compl.*

22. Ce sont bien évidemment surtout les dictionnaires du xvii<sup>e</sup> siècle qui donnent l'entrée *poétesse*, car les dictionnaires, tels qu'on les connaît à présent, datent de cette époque. Auparavant, il existait quelques lexiques, mais surtout les dictionnaires français-latin ou latin-français d'Estienne et de Nicot. Nous nous intéresserons donc à ces derniers pour le xvi<sup>e</sup> siècle, dans le cadre de cette étude sur les termes. Les dictionnaires sont en effet un reflet intéressant de ce que l'on pensait des mots utilisés à une époque donnée, et des études et des mises en parallèle concluentes ont été menées à ce sujet dans d'autres domaines que le nôtre. Cependant, il faut souligner qu'une telle recherche est forcément limitée et ne remplace pas une étude des textes courants de l'époque, d'autant plus qu'il y a une inertie des dictionnaires, qui sont souvent plus monolithiques que le langage vivant. Néanmoins, nous laissons de côté une telle étude : le présent article se veut une introduction au thème.

composer vers<sup>23</sup>. » Le mot latin existe sans qu'on veuille lui trouver un équivalent français officiel, encore en 1552<sup>24</sup>.

En réalité, les dictionnaires bilingues français-latin d'Estienne semblent ne pas être au diapason des textes qui, au même moment, fourmillent de termes équivalant à *poetria*. L'étude du corpus mériterait un article à elle seule. Nous ne prétendons pas ici opérer un balayage exhaustif des sources, mais simplement donner quelques indications à partir de sondages qui portent sur deux types de corpus : ceux en néo-latin et en néo-grec d'une part, ceux en langue vernaculaire d'autre part.

D'un côté, en néo-latin, le terme *poetria* au sens de *poétesse*<sup>25</sup> est utilisé par certains auteurs, sans doute sous l'influence du grec<sup>26</sup>. Politien l'affectionne particulièrement. Par exemple, dans une lettre à Cassandra Fedele<sup>27</sup> :

*Non igitur iam Musas, non Sibyllas, non Pythias obiiciant vetusta nobis secula,  
non suas Pythagorei philosophantes foeminas, non Diotimam Socratici, nec  
Aspasiam, sed nec poetrias illas Graeca iacent monimenta...*

23. Dans *Les mots françois selon l'ordre des lettres, ainsi que les fault escrire : tournez en latin, pour les enfans*, dictionnaire français-latin (1552), R. Estienne note le mot *poete* mais ne recense pas le mot *poétesse*. Par comparaison, il donne un entrée pour *chantre*, suivi d'une entrée pour *chantresse* : c'est donc que ni *poétesse*, ni aucun des autres mots recensés par le Godefroy ne le satisfont ou ne lui semblent suffisamment courant pour intégrer son ouvrage. Dans le *Dictionariolum puerorum* (Lugduni, apud Theobaldum Paganum, 1552), qui est le pendant du précédent ouvrage puisqu'il propose des traductions du latin au français, Robert Estienne ne pouvait passer outre. Rien ne change dans les dictionnaires plus complets de Robert Estienne, tel que son *Dictionnaire françois latin* de 1539, qui ne présente pas plus d'entrée *poétesse*. Sans surprise, R. Estienne réutilise la périphrase suscitée dans son *Dictionarium latinogallicum* de 1552 quand il en arrive à *poetria* : « *Poetria, poetriae*, pen. corr. et *Poetis*, penul. prod. *poetidis*. Cic. Celle qui sçait l'art de composer vers. » L'importance du Dictionnaire de 1539 est à souligner : Bernard Quemada, dans *Les Dictionnaires du français moderne 1539-1863. Étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, Paris, Didier, 1968, choisit l'avènement de ce dictionnaire comme point de départ de son travail entier, car « Le Dictionnaire français-latin d'Estienne est bien le premier relevé alphabétique de mots français suivis, outre leur équivalent latin, de développements en langue nationale. Ces derniers prendront au cours des diverses rééditions une extension croissante jusqu'à occuper la place prédominante », p. 12.

24. Ni dans la première édition, de 1531.

25. Il désigne également l'art poétique ou la poésie dans d'autres cas (chez Geoffroy de Vinsauf par exemple). Il y a une lacune dans le dictionnaire Hoven pour *poetria* au sens de *poétesse*. Les emplois sont bien différents.

26. Selon Perrine Galand, que je remercie de cette indication.

27. *Lettres*, 3.17 dans Ida Maier, *Opera omnia*, a cura di Ida Maier, Torino, Bottega d'Erasmus, 1970-1971, vol. 1, p. 38-39 : « Que donc les siècles anciens ne nous opposent pas leurs Muses, leurs Sibylles, leurs Pythies, leurs philosophes pythagoriciennes, la Diotime de Socrate, Aspasia, mais que les monuments grecs n'étaient pas non plus ces poétessees grecques », notre trad.

ou encore dans ses *Nutricia* à plusieurs reprises (*Sed Tanagraea suo mox iure poëtria risit*<sup>28</sup>). Chez les « encyclopédistes<sup>29</sup> » Chasseneuz, Textor, Girdali..., le terme *poetria* revient très souvent dans le sens de *poétesse*. En témoignage, prise parmi tant d'autres, une phrase tirée des *Historiae poetarum, tam graecorum quam latinorum, dialogi decem* de Girdali : *Erat dein post Praxillam Nossis poetria*<sup>30</sup>. Pour ce qui est du néo-grec, il existe également des exemples d'emploi de ποιήτρια au xvi<sup>e</sup> siècle. L'une des occurrences les plus frappantes est sans doute celle qui se trouve dans l'ode en grec présente au seuil des pièces poétiques écrites en hommage à Louise Labé<sup>31</sup> :

Εἰς ῥῶδὰς Λοίσης Λαβαΐας.  
 Τὰς Σαπφοῦς ῥῶδὰς γλυκυφώνου ἄς ἀπόλεσσεν  
 Ἡ παμφάγου χρόνου βίη,  
 Μειλιχίῳ Παφίης καὶ ἐρώτων νῦν γὰρ Λαβαΐη  
 Κόλπῳ τραφεῖσ' ἀνήγαγε.  
 Εἰ δὲ τις ὡς καινὸν θαυμάζει, καὶ πόθεν ἐστί,  
 Φησὶν, νέη ποιήτρια;  
 Γνοίη ὡς γοργόν, καὶ ἄκαμπτον, δυστυχεύουσα  
 Ἔχει Φάων' ἐρώμενον·  
 Τοῦ πληχθεῖσα φυγῆ, λιγυρὸν μέλος ἤρξε τάλαινα  
 Χορδαῖς ἐναρμόζειν λύρης.  
 Σφοδρὰ δὲ πρὸς ταύτας ποιήσεις οἶστρ' ἐνήησι  
 Παιδῶν ἐρᾶν ὑπερηφάνων<sup>32</sup>.

28. *Nutricia*, dans *Les Silves*, texte traduit et commenté par Perrine Galand, Paris, les Belles Lettres, 1987, p. 341 : « Mais bientôt la poétesse de Tanagra se rit de lui avec raison. »

29. Pour reprendre l'expression de Jean Céard, dans « Listes de femmes savantes au xvi<sup>e</sup> siècle », dans *Femmes savantes, Savoirs des femmes : du crépuscule de la Renaissance à l'aube des Lumières*, Actes du colloque de Chantilly (22-24 septembre 1995), Volume 11 de *Travaux du Grand Siècle*, Genève, Droz, 1999, p. 85-94.

30. *Historiae poetarum, tam graecorum quam latinorum, dialogi decem, quibus scripta et vitae eorum sic exprimuntur, ut ea perdiscere cupientibus minimum jam laboris esse queat*, Bâle, 1545, *Dialogus tertius*, p. 168-172 C : « ensuite, après Praxilla, il y eut la poétesse Nossis », notre trad.

31. *Euvres*, 1555, édition François Rigolot, Paris, Garnier-Flammarion, 1986, p. 142, v. 7.

32. Traduite par F. Rigolot :

« Ode sur la poésie de Louise Labé :

Le Temps, dévorateur de tout, avait détruit  
 les odes de Sappho à l'harmonieux bruit.  
 Mais Louise Labé, qui connaît les Amours  
 et le sein de Vénus, nous les rend pour toujours.

Bien plus, le terme latin *poetria* est en concurrence avec d'autres mots latins proches : un chapitre d'une compilation de Textor est par exemple intitulé « *Poetisse vel poetride seu poetria*<sup>33</sup> ».

D'un autre côté, dans les textes en langue vernaculaire, il existe des termes équivalents à *poetria* au XVI<sup>e</sup> siècle : Symphorien Champier usait du terme *poetique*<sup>34</sup>. *Poetrice* apparaît chez Jean Bouchet, Hélienne de Crenne, François de Billon, André Thévet<sup>35</sup>... Marie de Gournay privilégie *poetisse*<sup>36</sup> – présent aussi chez Jacques Amyot dans ses traductions

---

Si ce miracle étonne et que l'on cherche en vain  
d'où vient cet écrivain nouveau et féminin,  
qu'on sache qu'elle aussi s'est mise à adorer  
un farouche Phaon inflexible à aimer.  
La pauvre, subissant un refus désolant,  
s'est mise à moduler un chant si pénétrant  
qu'elle enfonce, à son tour, d'une force cruelle,  
l'aiguillon de l'amour au cœur le plus rebelle. »

33. Compilation réunie par Textor, *De Memorabilibus et claris mulieribus aliquot diversorum scriptorum opera* [Plutarchi philosophi de Virtutibus mulierum traductio per Alamanum Ranutinum, civem florentinum; Opus Jacobi Philippi Bergomensis de claris mulieribus; Divae Catharinae Senensis vita, per Joannem Pinum Tolosanum edita; de Illustribus foeminis opusculum, incerto auctore; Valerandi Varanii de Gestis Joannae, virginis francae, egregiae bellatrix, libri IV; de Sancta Clotilde; de sancta Genovefa. Edidit Jo. Ravisius Textor], 1521, Reprise de Jacopo Filippo Foresti *De plurimis claris selectisque mulieribus* [1497], p. 180 : « poetisse ou poetride ou poetria ».
34. Dans *La Nef des dames vertueuses*, Paris, Honoré Champion, 2007 [1503], Livre I, Deuxième partie : « De sapho poetique. Sapho fut d'une isle de grece nommée lesbo : poetique tresnoble et d'une voix merueilleusement douce et plus ayant de fureur à metres liriques qu'aultres. »
35. Jean Bouchet [Le Traverseur] : *Le jugement poëtique de l'honneur féminin et séjour des illustres, claires et honnestes dames par le Traverseur*, Poitiers, enseigne du Pélican, 1538, n. p. : Première partie, chapitre « de la science et prudence des femmes » et, dans ce chapitre : « Les neuf Muses ont donne la maniere d'apprendre toutes sciences » : « Erynne poetrice composa plusieurs epigrammes au temps de Denys le tyran : et mourut en laage de dixneuf ans. [...] Pausanias fait grand celebre de Thelessilla, disant quelle fut poetrice illustre [...] Epigramme de la poetrice Sapho », etc. Hélienne de Crenne : *Les epistres familières et invectives*, éd. crit. commentée par J. C. Nash, Champion, 1996 [1539], p. 150 sq. : « Ainsi furent excellentes poetrices & oratrices, Capiole, Lucera, Sapho & Armesia surnommée Androginea. [...] Mais si toy infelice veulx perseverer de dire que je ne fais mention que de l'antique, & que pour le prest, n'en est à celles que j'ay predictes equiparables, A cela je te respons tes dictz estre de la verité alienez [la preuve avec Marguerite de Navarre entre autres] ». François de Billon : *Le Fort inexpugnable du sexe féminin*, Paris, J. d'Allyer, 1555, p. 30 sq. : « Et en ce ranc ne soit obmyse cete autre Poëtrice Corinna, laquelle par cinq fois eût jadis victoire d'honneur sus le Poete Pindarus. [...] Mais quel besoin est il de prolonger ce passage par la nomination de tant de vertueuses femmes si long temps à decedées ? » Billon passe ensuite aux poétesses modernes. André Thévet : *Vrais Pourtraits des hommes illustres*, Paris, Veuve Kerver, 1584, chap. 27, p. 55-57 : « Corinna, poetrice », « Sapho lesbienne poetrice »... Thévet reprend très largement Billon.
36. *Egalité des Hommes et des Femmes*, 1622 et 1641 [in *Les avis ou Les présens de la Demoiselle de Gournay*, 1634, rééd. 1641, éd. critique : Rodopi, coll. Faux Titre, 2 vol., J. P. Beaulieu et H. Fournier,



de Plutarque – et Maurice de La Porte, *poéteresse*<sup>37</sup>, terme qui existait déjà au xv<sup>e</sup> siècle<sup>38</sup>. Rabelais, dans le *Quart Livre*, parle de *poetrides*<sup>39</sup>. Paul Zumthor, qui a travaillé sur *poésie* et ses dérivés, note les différents féminins de *poète* en langue vernaculaire dans l'article *poeta* du *FEW*<sup>40</sup> : « Dér. – Mfr. frm. *poetisse* f., “femme qui écrit en vers” (15<sup>e</sup> s. – Pom 1715), *poétesse* (dp. déb. 16<sup>e</sup> s.; iron. Trév 1743-1771; peu us. Ac. 1798-1878; plutôt péj. Zm), mfr *poetrice* (env. 1500-1599, Ppe 1, 104), *poéteresse* (1517), femme *poetissime* (hap.). [...] IV Mfr. *poetride* f. “femme qui écrit en vers” (Rab; Cotgr 1611). »

Dès lors, pourquoi Robert Estienne ne propose-t-il pas d'équivalent à *poetria*? Selon Bernard Quemada, avec le décisif *Dictionnaire françois-latin* d'Estienne de 1539, « la quantité, mots ou langue, cède le pas à la qualité des informations ou des commentaires<sup>41</sup> ». *Poétesse*, comme les autres dérivés de *poetria*, n'avait donc probablement pas la « qualité » requise pour figurer dans le dictionnaire d'Estienne. Au début du xvii<sup>e</sup> siècle et dans un autre dictionnaire de référence, la situation reste inchangée : Jean Nicot, dans son *Thresor de la langue françoise* de 1606<sup>42</sup>, donne l'entrée *poète*, mais ne parle pas de femme poète ni de poétisse ni de poétesse. En revanche, il emploie, en 1614<sup>43</sup>, ce terme « poétisse, f. » que le *Robert* dit avoir disparu au xvi<sup>e</sup> siècle, à l'entrée *poète*, et sans donner l'équivalent latin qui existe pourtant et qu'il donne d'habitude systématiquement.

Amsterdam, 1997-2002], p. 65 : « Et puis que nous sommes tombez davanture sur les Poetisses, nous apprenons, que Corinne gaigna publiquement le prix sur Pindare... »

37. *Les Epithetes, utile à ceux qui font profession de la Poésie, mais fort propre aussi pour illustrer toute autre composition Française*, Lyon, Pierre Rigaud, 1612 [1571], s. v. « Sapho ».

38. Dans *Cleres femmes*, 1, 150 (réf. dans John Campbell, Nadia Margolis (éd.), *Christine de Pizan 2000. Studies on Christine de Pizan*, in *Honour of Angus J. Kennedy*, Amsterdam, Rodopi, 2000, p. 69 et 71). Réflexion sur les suffixations à consulter également : Christine de Pizan n'utilise justement pas la suffixation -esse ou -eresse.

39. *Quart Livre*, chap. 57 : « Les corbeaux, les gays, les papeguays, les estournaux, il rend poetes : les pies il fait poetrides, et leur apprent language humain proferer, parler, chanter. »

40. Dans *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, de W. von Wartburg, tome 9, p. 122-123.

41. *Op. cit.* p. 12.

42. Jean Nicot, *Thresor de la langue françoise*, Paris, David Douceur, 1606, 1 vol. in-fol. Bernard Quemada rappelle le jalon que représente ce dictionnaire : « on a coutume de considérer le *Thresor* de Nicot de 1606 comme le premier dictionnaire français digne de ce nom », *op. cit.*, p. 11.

43. Dans le *Grand dictionnaire françois-latin*, 1614.

Symptôme de cette valse-hésitation avec le mot, Nicot ne cite plus *poetisse* dans la réédition de 1625 : la timide apparition de *poétesse* n'a pas duré longtemps chez lui. Philibert Monet, en 1636<sup>44</sup>, propose pourtant une entrée « Poëtesse, Poëtisse, femme sçavante en poësie, *haec Poëtria, haec Poëtis* ».

### Poétesse à l'épreuve des dictionnaires unilingues

Le xvii<sup>e</sup> siècle ne semble pas plus voir l'avènement de *poétesse*, ni même d'autres mots (éventuellement dérivés de *poetria*), dans les dictionnaires unilingues qui apparaissent alors massivement. Le *Dictionnaire de l'Académie française*, à l'extrême fin du xvii<sup>e</sup> siècle et encore dans ses versions postérieures, hésite et ne semble pas persuadé du bon usage de *poétesse*, ni de quelque autre terme qui signifie une femme poète.

Tout d'abord, le *Dictionnaire de l'Académie française* complètement le mot lors de sa première édition en 1694. Il ne parle même pas d'une femme poète, ni de la chose ni d'un mot la désignant : il ne prend donc pas en compte l'existence d'un éventuel problème lexical. Il est en cela en accord avec le *Dictionnaire françois* de Richelet, publié en 1680. Pourtant, presque à la même époque, Furetière, en 1690, mentionne le mot sans balancer dans son dictionnaire : « Poete s. m. Poetesse s. f. : celui ou celle qui fait des ouvrages en vers. [...] Sapho estoit une poetesse chez les Anciens. » *Poétesse* est mis absolument sur le même plan que *poète*, sans connotation particulière. Cependant, dans l'édition de 1701, *poétesse* a disparu du Furetière, ce qui nuance l'hypothèse téléologique du Robert qui indique le xviii<sup>e</sup> siècle comme celui qui voit *poétesse* s'affirmer.

En 1718 ensuite, dans la deuxième édition de son dictionnaire, l'Académie proclame un nouvel édit : « En parlant d'une femme, on dit, qu'elle est poète. » La phrase est rajoutée au paragraphe de l'édition de 1694. La chose apparaît, non le mot. Il faut attendre l'édition de 1798 du *Dictionnaire de l'Académie* pour voir enfin apparaître le terme. Cependant,

44. *Invantaire des deus langues, françoise et latine: assorti des plus utiles curiositez de l'un et de l'autre idiome*, C. Obert, Lyon, 1636.

l'Académie n'a pas fini d'hésiter devant lui. Voici l'arrêt définitionnel enfin prononcé par le fameux dictionnaire, qui intègre pour la première fois le mot dans son sein : « Poétesse. s. fém. Femme Poète. Il est peu usité. On dit de Sapho, de Deshoulières, qu'elles étoient Poètes; mais on ne dit pas La Poète Sapho: ce seroit le cas de dire, La poétesse. On l'évite. » L'Académie semble bien embarrassée avec ce substantif qu'il est plus correct d'utiliser plutôt dans un rôle d'adjectif: Sappho est un poète, mais la poétesse Sappho reste juste. Le verdict tombe, issu de ce flottement étrange dans l'usage du mot: « On l'évite ». Le *Dictionnaire de l'Académie* répète, par ailleurs, la formule qu'il utilisait dès 1718 à l'article « poète »: « En parlant d'une femme, on dit, qu'elle est poète. » L'entrée du mot dans le *Dictionnaire de l'Académie* ressemble fort à une exclusion, en définitive<sup>45</sup>, pour des raisons assez mystérieuses si l'on s'en tient au dictionnaire seul.

### **Poétesse dans les dictionnaires bilingues de langues vernaculaires**

Cependant, il est une catégorie de dictionnaires où le mot existe abondamment, au XVII<sup>e</sup> siècle (moment de l'essor de ce type d'ouvrages): son évolution et son arrivée par des sentiers détournés dans les ouvrages de référence est visible à travers son emploi dans les dictionnaires pluri-lingues de langues vivantes, qui sont en contradiction avec les dictionnaires bilingues français-latin et avec les unilingues qui refusent d'utiliser *poétesse*, car ils ne semblent pas voir de problème à l'utiliser, lui ou ses équivalents. Ainsi, contemporain du *Thresor* de Nicot, le dictionnaire français-anglais de Cotgrave<sup>46</sup> (1611) donne l'entrée « poetride », traduit par « a poetesse », et l'entrée « rimeuse », rendu par « a poetesse, a woman that makes rimes ». Il donne aussi les mots *rimailleuse*, *rimarde*, *rimasseuse*,

45. La répugnance de ce fameux dictionnaire devant ce mot doit cependant s'effacer *in fine*. Son avis a changé en 1932: « Poétesse. n. f. Femme poète. Sapho est une poétesse illustre. » Le mot apparaît au fur et à mesure des éditions, et semble prendre son essor.

46. Randle Cotgrave, *A Dictionarie of the French and English tongues*, London, Printed by Adam Islip, 1611. Selon B. Quemada, c'est le dictionnaire qui contient le plus d'entrées à l'époque. Il a donc été considéré comme le meilleur dictionnaire, le plus représentatif, postulat que B. Quemada remet en cause mais qui n'enlève rien à son statut de source majeure.

tous mots qui existent chez lui mais peu ailleurs, que ce soit sous une entrée propre ou non<sup>47</sup>. En revanche, *poétesse* n'y est pas en français. Dans ses dictionnaires français-italien et italien-français de 1640<sup>48</sup> puis de 1681<sup>49</sup>, Antoine Oudin (augmenté par Veneroni dans l'édition de 1681), écrit : « *Poetana*, une femme qui fait des vers. » Plus loin : « *Poetessa*, une Rimeuse » dans l'édition de 1640, qu'il complète en 1681 : « *Poetessa*, une Rimeuse, une Poetesse ». Dans le sens français-italien, « Poetesse, *poetessa* fem. » apparaît dans les deux éditions. Enfin, dans le dictionnaire italien-français et français-italien de Nathanaël Duez<sup>50</sup>, *poétesse* existe : « *Poetana* : une poétesse [...] *Poetessa*, une poétesse, une rimeuse » (Première Partie, 1660) et « Poëtesse : *poetessa* » (Seconde Partie, 1659). Ce penchant à user de *poétesse* est-il influencé par l'italien ? Il semble intéressant de comparer le cas français à l'italien, où le mot *poetessa* ne semble pas poser autant de problème, dès lors que la langue s'est un minimum stabilisée<sup>51</sup>. En effet, grâce à Ambrogio Calepino et à son dictionnaire plurilingue, qui fut très utilisé à travers l'Europe à l'époque, il est possible de constater l'écart entre l'italien et le français. L'édition consultée, le *Dictionarium octo linguarum, in quo primis et praecipuis dictionibus latinis hebraeas, graecas, gallicas, italicas, germanicas, hispanicas, nunc*

47. Rien chez Nicot ni chez Estienne dans leurs dictionnaires bilingues, ni chez Richelet, ni chez Furetière, ni dans le dictionnaire de l'Académie quelle qu'en soit la date. Le masculin existe, mais pas le féminin. En revanche, dans le *Thresor de la langue françoise* de Nicot, *rimeuse*, et *rimailleuse* existent, ainsi que dans le dictionnaire français-italien d'Antoine Oudin (il faut également y rajouter *rimarde*)...

48. *Recherches italiennes et françoises, ou Dictionnaire contenant outre les mots ordinaires, une quantité de proverbes et de phrases...* ; [suivi de *Seconde partie des « Recherches italiennes et françoises » contenant les mots françois expliqués par l'italien*], Paris, A. de Sommeville, 1640.

49. *Dictionnaire italien et françois, mis en lumière par Antoine Oudin, secrétaire et interprète du Roy, continué par Laurens Ferretti, Romain. Achevé, reveu, corrigé, et augmenté... par le Sieur Veneroni, Interprète et Maître des langues Italienne et Françoise*, à Paris, chez Guillaume de Luyne, 1681.

50. Première et deuxième partie, Leyde, Jean Elzevier, 1659 et 1660.

51. Comme pour le français, l'italien comporte, pour notre période, plusieurs mots pour désigner la femme poète : *poetessa* bien sûr, mais aussi *poetana*, *poetella*. Nous n'avons pas effectué de repérage massif dans le corpus italien, si bien que nous ouvrons seulement une piste. M. F. Piéjus signale que *poetessa* n'existe pas encore en 1559 (date de la première anthologie d'autrices) dans « La création au féminin dans le discours de quelques poétesses du XVI<sup>e</sup> siècle » dans D. Budor (éd.), *Dire la création. La culture italienne entre poétique et poïétique*, Presses universitaires de Lille, 1994, p. 85-90.

*anglicas dictiones... addidimus...*<sup>52</sup> (c.1440-1511) de 1588, comporte, à l'entrée « poetria » : « poetria, ae, & poetris, idis, Mulier poetices perita. Femme qui sçait faire & composer vers. Poetessa, donna che sa l'arte di comporre versi. » Si l'italien emploie le mot *poetessa*, le français en reste à une périphrase embarrassée, comparable à celle de Robert Estienne dans son dictionnaire de 1552.

Cependant, tous les dictionnaires bilingues ne traitent pas le terme, tout simplement, sans doute, parce que leur usage ne s'y prêtait pas<sup>53</sup>, les lexiques étant souvent composés dans un but précis (communication commerciale...). Cette différence entre dictionnaires bilingues latin-français et langue vivante étrangère-français s'explique : on peut supposer que ces dictionnaires sont à la fois plus proches de l'utilisation courante du français à l'époque, comme le Cotgrave, et plus sélectifs dans leurs choix de vocabulaire, comme ceux qui sont composés pour un usage bien déterminé. B. Quemada souligne la singularité de ce type de dictionnaires : « il faut remarquer enfin qu'en pleine période classique les dictionnaires plurilingues échappèrent à l'épuration dont les autres types de dictionnaires de langue furent l'objet<sup>54</sup> ».

Ainsi, les lexicographes, surtout les latinistes, ne sont pas toujours adeptes d'un mot qui serve à désigner une femme poète, pendant la période qui court du xvi<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle ; mais dans les faits, le vocabulaire était probablement plus riche que dans les dictionnaires, y compris de langue vivante, comme le montre l'emploi de tous les dérivés de *rimeuse*. D'une part *poétesse* met du temps à s'imposer (dans notre corpus de dictionnaires, on peut même se demander s'il s'impose tout court) et d'autre part, les érudits semblent gênés par l'emploi du mot, au point de

52. Version consultée : Paris, G. Chaudière, 1588. La première édition, sans cesse revue et augmentée, date de 1502 ; elle n'était qu'en latin. Calepino et ses continuateurs rajoutèrent par la suite de plus en plus de langues.

53. Par exemple, les dictionnaires de Levinus Hulsius (*Dictionnaire françois allemand et allemand françois*, 1602), de Elcie Édouard Léon Mellema (*Dictionnaire ou Promptuaire françois-flameng*, 1602), d'Antoine Oudin (*Dictionnaire trilingue espagnol-françois-italien*, 1627) qui n'hésite pas, par ailleurs, à utiliser le mot dans le dictionnaire italien-français, et d'autres dictionnaires encore...

54. *Op. cit.*, p. 42.

ne guère l'utiliser dans les grands dictionnaires, œuvres prudentes par excellence<sup>55</sup>. De plus, ce terme finalement retenu aux dépens des *poetresses* et autres *poetisses* n'est pas consensuel : au xvii<sup>e</sup> siècle (et après), au moment où l'on cherche à codifier la langue, les grammairiens, les lexicographes, les érudits lui trouvent trop de défauts pour l'employer sans hésiter, à tel point que l'on peut se demander si ce n'est pas la chose et ce qu'elle implique, plutôt que le mot, qui est problématique en amont. En effet, une contradiction ancienne existe au sujet de la construction du mot : elle paraît parfois juste, parfois fautive et sans aucune conformité avec les règles de la langue française, ce que les dictionnaires d'aujourd'hui ne disent pas tout en en présentant encore les stigmates.

Gilles Ménage<sup>56</sup> évoque déjà la question en des termes similaires à ceux utilisés par le *Dictionnaire de l'Académie française* :

*S'il faut dire, en parlant d'une femme, Poète ou Poëtesse ; Philosophe ou Philosophesse ; propriétaire, ou propriétairese ; dépositaire, ou dépositairesse. M. de Mézeriac, qui était de l'Académie Française, a dit Poëtesse ; C'est cette même Rhodopis, qui fut douée d'une si rare beauté, qu'ayant été menée du depuis en Aegypte, elle donna de l'amour à Charaxus, frère de la Poëtesse Sapho. C'est de la Vie d'Esopé. Pierre de Bourdeille, Abbé de Brantôme, a dit Poëte. Elle se meslait d'être Poëte : & composait des vers. C'est dans son discours de Marie Stuart, Reine d'Ecosse. M. de Balzac<sup>57</sup>, à l'endroit ci-dessus rapporté à la p. 369, est aussi pour Poëte. Je diray, dit-il, plutôt que Mademoiselle de Gournay est Poëte, que Poëtesse, et Philosophe, que Philosophesse. Pour moi, je dirais aussi plutôt Mademoiselle de Gournay est Poëte, que Mademoiselle de Gournay est Poëtesse : La Reine d'Ecosse se meslait d'être Poëte, que la Reine d'Ecosse se meslait d'être Poëtesse. Mais je dirais plutôt la Poëtesse Sapho, & la Poëtesse de Gournay, que la poëte Sapho, et la Poëte de Gournay. Et je*

55. Moins au xvii<sup>e</sup> qu'au xviii<sup>e</sup> siècle, il est vrai.

56. In *Observations sur la langue française*, Paris, C. Barbin, t. II, chap. LXXXVI (« *S'il faut dire, en parlant d'une femme, Poëte, ou Poëtesse ; Philosophe, ou Philosophesse ; propriétaire, ou propriétairese ; dépositaire, ou dépositairesse.* »), 1675-1676, p. 419-420. Voir la rubrique « La guerre des mots » sur le site de la SIEFAR.

57. « Par exemple, je diray plutôt que M<sup>le</sup> de Gournay est Poëte que Poëtesse, et Philosophe que Philosophesse. Mais je ne diray pas si-tost qu'elle est Rhetoricien que Rhetoricienne », Guez de Balzac, « Lettre de Balzac à Girard, 7 mai 134 », Œuvres, Genève, Slatkine Reprints, 1971 [1665], t. I, p. 257.

dirais aussi plutôt *une Poëtesse*, qu'*une Poëte*. Mais comme ces mots de *Poëtesse* et de *Poëte* au féminin ne sont pas usités, il est bon de les éviter<sup>58</sup>.

Comme conclusion d'une suite d'explications et de confrontations assez confuses, Ménage, comme le *Dictionnaire de l'Académie*, préconise l'abstention, mais de façon encore plus radicale : ni *poète* ni *poétesse* ne doivent être employés. On peut se demander dès lors quel mot pourrait convenir.

Nicolas de Boisregard, dans ses *Réflexions sur l'usage présent de la langue française*<sup>59</sup>, note à son tour qu'il « faut dire cette femme est *Poëte*, est *Philosophe*, est *Medecin*, est *Auteur*, est *Peintre*; et non *Poëtesse*, *Philosophesse*, *Medecine*, *Autrice*, *Peintresse*, etc. » Il justifie son point de vue très longuement<sup>60</sup> :

On doit en cela déferer à l'usage qui donne la terminaison féminine à certains mots pour le genre féminin, & qui ne la donne pas à d'autres. Ainsi on dit bien qu'une femme a esté *Conseillere* d'une telle action, mais non pas *Iugesse* d'un tel procès; qu'elle a esté mon *Avocate*, mais non pas qu'elle a esté mon *Oratrice*. On dit bien la Galere *Capitainesse*, mais on n'appelle pas une femme *Capitainesse*, quoy qu'elle soit femme d'un Capitaine ou qu'elle conduise des Troupes. Il y a pourtant des mots que l'usage de notre Langue n'a pas encore bien arrêté là-dessus; en ce cas là il faut suivre la regle que donne M. de Balzac, qui est de prendre conseil de l'oreille, de choisir ce qui la choque le moins, & qui est le plus doux à la prononciation; par exemple, *dit-il*, je diray plutost que Mademoiselle de Gournay est *Rhétoricienne* que *Rhétoricien*; & la *Traductrice* de Virgile, que le *Traducteur*. Le Latin s'accorde en cecy avec le François, se servant souvent de la mesme terminaison, tant pour le féminin que pour le masculin; on trouve, par exemple dans le premier de l'Eneide, *dux foemina facti*, & ailleurs Junon dit de soy-mesme, *autor ego (audendi?)*. Dans plusieurs Auteurs: *foemina judex*, *mulier defensor*, *mulier persuasor*. Les Grecs parlent aussi de la mesme sorte; ce qui fait voir que ce n'est pas une incongruité de dire d'une femme, qu'elle est *Auteur* ou *Poëte*, & que

58. Preuve que les autres termes posent moins de problèmes, voici la fin du chapitre, sur « philosophe », « dépositaire » et « propriétaire », qui sont évacués en quelques mots : « Pour ce qui est du mot de *Philosophe* au genre féminin, il est suffisamment usité, pour ne point faire difficulté de s'en servir. Il faut dire, au féminin, *propriétaire* & *dépositaire*, & non pas *propriétairesse* et *dépositaïresse*. »

59. Paris, chez Laurent d'Houry, 1689, p. 228.

60. p. 228-230.

l'usage n'a autorisé en cela, qu'une manière de parler assez commune aux autres Langues; ce n'est que dans le déclin de l'Empire que le Latin a changé à cet égard, & que quelques-uns se sont servis de *clienta* pour *cliens*, en parlant d'une femme; & quelques autres, comme Tertullien, d'*autrix* pour *autor*. Ces changemens de terminaison dans les genres se trouvent encore en plusieurs endroits des Nouvelles de Justinien; ce qui n'est pas à imiter quand on veut parler purement.

Le latin et le grec sont ici au service d'un bannissement de *poétesse*, et non plus à celui de sa légitimation comme dans le *Rapport* de 1998 cité plus haut. Boisregard affirme que les termes désignant spécifiquement la femme poète sont plutôt tardifs, peu classiques, et donc suspects pour les érudits du XVII<sup>e</sup> siècle – mais Cicéron et Ovide, peut-être sous l'influence du grec<sup>61</sup>, utilisent *poetria*... Cependant, la longue explication de Boisregard ne manque pas de laisser perplexe : aucun argument décisif n'est avancé en réalité. Un grand nombre de mots français sont construits à partir de racines issues du latin tardif et sont incontestés<sup>62</sup>, tandis que la question de la sonorité est hautement subjective : l'oreille se façonne avec l'habitude, et il semble bien que *poétesse* ne dérange pas les multiples auteurs qui l'utilisent du XVI<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle.

### Pourquoi *Poétesse* s'implante-t-il difficilement dans les dictionnaires ?

Le terme *poétesse* n'est ni unique – qu'on lui préfère *poète*, *poetisse*... – ni consensuel dans les dictionnaires, quelle que soit l'époque<sup>63</sup>. Certes, dans les citations de Boisregard, de Blazac et de Ménage, d'autres termes

61. Pour Ovide, c'est très clair, puisque l'occurrence se trouve dans l'Héroïde XV 183, lettre de Sappho à Phaon (« *Grata lyram posui tibi, Phoebæ, poetria Sappho* », « Reconnaissante, ô Phébus, Sappho la poétesse t'a consacré une lyre », Texte établi par H. Bornecque et traduit par M. Prévost, *Héroïdes*, Paris, Belles Lettres, 1928). Ça l'est moins pour Cicéron. À noter que Boisregard met de côté *poétesse* comme étant le produit d'une Rome décadente, image fantasmatique assez intéressante en général, mais plus particulièrement encore dans l'extrait, puisqu'elle est liée à la féminisation des termes.

62. Boisregard ne demande pas qu'on revienne à la racine *equus* pour désigner le *cheval*, mot qui vient du bas-latin *caballus*.

63. Il en va de même pour les pratiques régionales de la langue. Par exemple, l'Office québécois de la langue française préconise l'emploi de la forme épïcène *poète*. Cependant, en Suisse, on emploie la forme *poétesse*.



désignant la profession d'une femme posent les mêmes problèmes aux auteurs. Le xvii<sup>e</sup> siècle est celui de la fixation du français, de sa remise en question, de son épuration. *Autrice* n'est pas dans le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694. Dans l'édition de 1798, il est rajouté « en parlant d'une femme qui aura composé un livre, [...] on dit simplement une *femme auteur* ». Le *Dictionnaire* réitère son expérience d'avec *poétesse*. Néanmoins, *autrice* a presque complètement disparu jusqu'à récemment<sup>64</sup>. Les autres termes désignant l'activité d'une femme au xvii<sup>e</sup> siècle, cités comme incorrects par Ménage (*philosophesse, propriétaire, dépositairesse*) ou Boisregard (*peintresse, philosophesse, médecine, autrice, jugesse, oratrice*), sont restés pour la plupart incorrects et inusités, au moins jusqu'à très récemment (il faut excepter *oratrice*). En revanche, les termes que Boisregard accepte (*conseillère, avocate, rhétoricienne, traductrice*) sont restés en usage et sont notés sans difficultés (aucun problème de connotation, notamment) dans les dictionnaires. Ainsi, *poétesse* a un destin tout particulier : le terme aurait dû, à l'instar d'*autrice* ou de *jugesse*, disparaître, étant donné qu'il était sous le coup d'une condamnation. Comme *oratrice, poétesse* a survécu. Cependant, contrairement à *oratrice* qui est à présent tout à fait courant et ne tombe sous le coup d'aucun jugement de valeur, *poétesse* a pris une valeur contestée, négative pour certains. La langue française a continuellement gardé un mot dont elle se serait peut-être bien débarrassée, inclassable, parfois positif, parfois négatif, parfois correct et courant, parfois marginal.

Pourquoi ce mot a-t-il si bien survécu à plus de quatre siècles de remises en cause et d'aléas ? Quelqu'un comme Gilles Ménage, ami et défenseur de Madeleine de Scudéry, qui a collationné les fragments et informations disponibles sur les femmes philosophes de l'Antiquité<sup>65</sup>, ne

64. Par exemple, *autrice* ou son rival contemporain *auteure, écrivaine*, ne sont ni dans le *Larousse* ni dans le *Trésor*, contrairement à *poétesse*. Le *Larousse*, à *auteur*, précise toutefois qu'il arrive que l'on rencontre *auteure*. A. Évain, dans son article sur *autrice*, souligne le retour du terme : « en 1996, le *Petit Robert* précise à l'article *auteur* qu'"il existe un féminin, autrice", et dans son édition de 2003, une entrée lui est même consacrée ». L'Office québécois de la langue française préconise l'usage d'*auteure*, les Suisses disent *une autrice*.

65. *Histoire des femmes philosophes*, Paris, Livre de Poche, 2006 [*Mulierum philosopharum historia*, 1690].

peut être soupçonné de misogynie. Ce ne peut être par mépris pour les femmes qu'il préconise d'oublier tout féminin à *poète*.

Il faut, avant d'avancer d'éventuelles hypothèses sur cette question, souligner que *poète* a également une histoire particulière, ainsi que l'a prouvé Paul Zumthor :

Ce mot désigne les *Auctores* sources de la *poetria* (1155; jusqu'à 1575, Pontus de Tyard, *Œuvres*, éd. Baridon, Genève 1950, II, p. XXVII) (a); de là, plus généralement, tous les Anciens qui se sont exprimés en vers (dp. 1370, Oresme, *op. cit.*, p. 172) (b); même époque, le mot s'étend à tout écrivain, même moderne, dont les vers sont considérés comme dignes d'admiration (dp. Aalma 1380. Gröber-Hofer, Grundriss, III, I, p. 5, signalent qu'Eustache Deschamps fut le premier à se nommer lui-même *poète*) (c). De c sont sortis les sens modernes : l'un purement technique et formel, relatif à l'emploi de la versification (dp. Montaigne, *op. cit.* p. 303); l'autre comportant une nuance esthétique et emphatique, qui aboutit (1864, Mallarmé, *Propos*, éd Mondor, Monaco, 1946, p. 41) à la signification actuelle, quasi-épistémologique, dégagée de toute nuance formelle, relative à celui qui dans l'exercice littéraire, trouve un mode de connaissance spécifique du réel.<sup>66</sup>

*Poétesse* (ou *poetisse*, *poetrice*<sup>67</sup>...), comme *poète*, sert d'abord à désigner les poètes antiques, les *Auctores*. Les poétesse ont existé depuis la plus

66. « Notes sur les champs sémantiques dans le vocabulaire des idées », *Neophilologus* 39, 1955, p. 175-183. Dans l'article *poeta* de la *FEW*, il écrit : « I. 1. a : afr. mfr. *poete* m., dans le vocabulaire des arts libéraux, auteur canonique servant de modèle d'expression en poésie (1155-1575), mfr. frm. les poètes, d'une manière générale, les grands auteurs antiques qui se sont exprimés en vers. b. Afr. mfr. *poete* m., lettré, savant et sage, spéc. Grec ou Romain, considéré comme possédant des pouvoirs intellectuels extraordinaires (env. 1165-Palsgr 1530, 256, BanSmaure). 2. a. Mfr frm. *poète*, celui qui s'exprime d'une manière belle et émouvante, en style orné et en vers. [...] Lt. *Poeta*, emprunté assez tôt (Plaute) du gr. *poietès*, a pénétré en afr. comme emprunt du langage scolaire, et ne passa que fin 15<sup>e</sup> s. (v. Zm ChS) dans l'usage courant. - Fr. *poète* comporte un vaste champ associatif où entrent des éléments affectifs variables, parfois péj. dp. fin 16<sup>e</sup> s. dans l'usage pop. La tradition lettrée a longtemps attaché le mot au souvenir des Maîtres de l'Antiquité, soit selon une acception technique (I.1.a), soit fig. (b). Durant la pré-renaissance, *poète* est employé pour désigner (avec une nuance emphatique très nette dp. env. 1400, ZmVoc 11) tout écrivain composant une œuvre qui répond à certains critères : la nature de ceux-ci a évolué de manière complexe selon les modifications de l'art littéraire (I.2.a); des acceptions fig. se sont formées, reposant sur des analogies superficielles, ou sur des considérations psychologiques (I.2.b). »

67. Voir les considérations de P. Zumthor sur les suffixations dans le *FEW* p. 123 : « Les dér. suffixaux féminins utilisent les formes pop. et savante de -itia, parfois confondu avec fr. -eresse ou lt. -trix; au 16<sup>e</sup> s., ils désignent généralement des femmes poètes de l'Antiquité (sens proche de I.1.a). - [...] IV est emprunté du gr. *poietris* (latinisé *poetris*, Perse) ».

haute Antiquité, que ce soit dans le corpus biblique (avec la figure de la prophétesse, que l'on ne distingue guère de la poétesse) ou dans la sphère païenne (Sapho, Corinne et Proba Falconia surtout). Sapho et Proba ont connu une affection jamais démentie de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge, ce sont des figures familières de ceux qui ont un niveau de connaissance de bon aloi au xvi<sup>e</sup> siècle. La redécouverte de pièces de Sapho et leur publication dans les années 1550, l'influence qu'Ovide et Horace – qui reviennent fortement sur le devant de la scène à la Renaissance – lui reconnaissent sur leur œuvre, tout cela met Sapho à la mode et, partant, la figure de la poétesse de génie, qui mérite plus que tout autre l'épithète *poetrix*<sup>68</sup>. Or, on évoque volontiers Sapho, en passant ou plus longuement, quand il est question de poétesse contemporaines aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles. Dans ce cadre, la moderne est assimilée à l'antique et jouit de l'épithète *poétesse* par contrecoup. C'est très clair dans l'exemple en néo-grec et dans d'autres passages en langue vernaculaire et en néo-latin (en-dehors des dictionnaires) cités plus haut : la *νέη ποιήτρια* (« nouvelle poétesse »), c'est Louise Labé, nouvelle Sapho ; les listes de *poetrixes* antiques dans les ouvrages issus de la *Querelle des Femmes* conduisent naturellement à celles égrenant des modernes. Ce procédé se retrouve dans les dictionnaires parfois : nous avons lu *supra*, dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, « On dit de Sapho, de Deshoulières, qu'elles étoient Poètes. » On commence à user du terme *poète* au féminin ou *poétesse* et autres dérivés de *poetria* pour parler des poétesse modernes au xvi<sup>e</sup> siècle, mais, la plupart du temps, grâce au recours au parallèle avec une figure antique prestigieuse.

Cependant, il semble que les poétesse modernes ne soient guère appelées *poetrixes* ou *poetisses* par leurs contemporains, en-dehors des parallèles avec une antique (cependant, seul un repérage systématique des sources pourrait confirmer ce soupçon), alors que depuis Eustache Deschamps, avec Ronsard et les poètes de la Pléiade ensuite, les auteurs

68. P. Zumthor, dans son article du *Neophilologus*, écrit que « fr. *poetisse* est employé comme désignatif de Sapho, au 15<sup>e</sup> s., puis à la fin du 16<sup>e</sup> s. (Gdf), et réapparaît au sens de "femme poète" chez les lexicographes du 17<sup>e</sup> s. » Sapho n'est pas la seule concernée néanmoins.

de poésie sont nommés et se nomment eux-mêmes *poètes*. Comment expliquer l'écart entre les poètes et les poétesses – qui d'ailleurs ne sont dites ni *poétesses*, ni *poètes*? Pour ce qui est des femmes elles-mêmes et de leur auto-dénomination, cet écart vient peut-être de l'impératif de modestie qui touche les autrices. Louise Labé ne se dit pas poétesse, bien qu'elle manifeste de la fierté pour son travail. Au contraire, dans l'épître dédicatoire à Clémence de Bourges, elle reprend les *topoi* de la *captatio benevolentiae*, mais leur ajoute la mention de son sexe, qui semble constituer un obstacle important à son éventuel statut d'*auctor*, pour reprendre le terme de P. Zumthor : elle ne peut se montrer en exemple elle-même, parce qu'elle fait partie de la génération qui n'a pas encore connu l'émancipation des femmes – par conséquent, Louise Labé considère spontanément qu'elle n'a pas encore la culture nécessaire pour être l'égal des hommes en matière d'écriture :

Si j'eusse esté tant favorisee des Cieus, que d'avoir l'esprit grand assez pour comprendre ce dont il ha ù envie, je servirois en cet endroit plus d'exemple que d'amonicion. Mais ayant passé partie de ma jeunesse à l'exercice de la Musique, et ce qui m'a resté de tems l'ayant trouvé court pour la rudesse de mon entendement, et ne pouvant de moymesme satisfaire au bon vouloir que je porte à notre sexe, de le voir non en beauté seulement, mais en science et vertu passer ou egaler les hommes : je ne puis faire autre chose que prier les vertueuses Dames d'eslever un peu leurs esprits par-dessus leurs quenoilles et fuseaus<sup>69</sup>.

Mais si les autrices devaient composer avec l'impératif de modestie, pourquoi leurs laudateurs ne les désignent-ils pas directement comme poétesse (ou *poetisses*, *poetrides*...) ou poètes avant le xvii<sup>e</sup> siècle au moins ? Peut-être parce qu'il était difficile de considérer une poétesse comme un *auctor*. En tout cas, il est possible que Ménage, dévoué au parti scudérien et au-dessus de tout soupçon de mépris à l'égard des autrices, propose d'éliminer le féminin *poétesse* dans la crainte que la connotation péjorative qu'on peut y lire déteigne sur les êtres qu'il recouvre. Se fait

69. *Euvres*, *op. cit.*, p. 41-42. Gaspara Stampa, un peu avant en Italie, témoignait du même complexe (voir le poème CCXLIX des *Rime*, « Rime varie »).

jour l'éternel problème suivant : doit-on utiliser le féminin pour mettre en valeur le nombre et la place des femmes dans la poésie, au risque de leur faire subir un regard biaisé par des présupposés de genre en affichant d'emblée leur sexe avec l'emploi d'un terme marqué par une suffixation féminine ? Ou doit-on préférer un masculin réputé universel, afin d'éviter des préjugés, en les mettant, d'une certaine façon, sur le même plan, en les fondant dans la masse des poètes ? Voilà un problème de langue qui n'a toujours pas été tranché aujourd'hui.